

## Compte-rendu Assemblée Générale

**24 novembre 2016**

Il y avait 26 personnes présentes et 4 pouvoirs (sur environ 80 adhérents) .

L'AG a commencé à l'heure prévue, mais tous les points de l'ordre du jour n'ont pas pu être abordés faute de temps.

### Rapport moral et rapport d'activité:

Les discussions ont porté principalement sur les rôles respectifs des commissions et de la collégiale.

La collégiale est l'équivalent d'un conseil d'administration, mais il n'y a pas de rôles définis comme président ou de secrétaire (sauf une trésorière) : c'est un travail collégial. La loi le permet mais ce n'est pas très connu.

Il ne faut pas considérer que la collégiale est là pour remettre en cause le travail des commissions, mais pour les coordonner, car en réunion collégiale, l'apport du travail des autres commissions permet de voir les choses sous divers angles.

Les réunions de commissions et de la collégiales sont ouvertes et les adhérents peuvent y assister .

Une autre remarque souligne que la grande tâche qui nous attend pour 2017 est la recherche de financement !

| Ces deux rapports sont adoptés par consentement.

### Rapport financier et budget prévisionnel :

Une remarque sur le budget prévisionnel : la prévision du nombre d'adhérents manque d'ambition !

Une question : quelle dépenses prévues seront reportées si les subventions demandées ne sont pas accordées ? Réponse : l'achat de matériel, et l'offre de stage.

| Le rapport financier et le budget prévisionnel sont adoptés par consentement.

### Montant de l'adhésion :

Résumé des discussions :

La proposition fait état de montants minimum, il faudra réfléchir à la formulation pour bien faire comprendre que l'on peut choisir un montant plus élevé.

Les prestataires sont aussi utilisateurs, il est important que leur cotisation ne soit pas plus élevée.

Pour les entreprises la cotisation est définie en fonction du nombre de salariés. Bien sûr cela n'oblige pas les salariés à adhérer, mais pour ceux qui le souhaitent, leur 'adhésion sera alors gratuite.

Faut-il demander plus aux prestataires et aux collectivités, compte tenu du fait que l'adhésion à la Sonnante est un engagement ? Cette question de l'engagement se pose aussi à propos des gens de passage (Sonnant Volant). Mais il faut aussi pouvoir sortir de l'entre-soi.

Pour pouvoir mieux réfléchir à cela, la question du montant du « Sonnant Volant et de la cotisation des collectivités est reportée à la prochaine assemblée.

Il n'y a pas de propositions pour les associations, le montant de leur adhésion serait à déterminer

rapidement. Les asso peuvent être simplement utilisatrices, ou bien prestataires.

Au consentement, il donc adopté que :

le montant de l'adhésion est de 5 € au minimum pour les utilisateurs, particuliers comme associations.

il est de 5€ + 5€ par salarié pour les prestataires, entreprises, associations ou autres formes juridiques. Les salariés de ces prestataires, qui veulent adhérer à la Sonnante pourront le faire gratuitement.

#### Election de la collégiale et tirage au sort :

Suivant le règlement intérieur tout le monde est démissionnaire.

Personne ne demande un scrutin à bulletin secret, tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Jérémy Lafoy, de Boo-Silhen

Michel Lyonne, de Bagnères

Monique Sanciaud, d'Esparros

Geneviève Pefourque, de Lannemezan

Laetitia Lemaire, de Ossun -ez-Angles

Catherine Pierson, de Vic-en-Bigorre.

Tirage au sort : parmi les noms tirés au sort, un seul accepte d'être membre de la collégiale :

Alain Masy, de Ségus

#### Recrutement d'un jeune volontaire en service civique :

Il fallait formaliser cette décision prise lors de la précédente assemblée, de façon à finir le dossier d'agrément et lancer le recrutement.

La question de la durée de l'engagement se pose, les missions étant définies autour de la promotion de la monnaie auprès du public, avec d'abord la participation à l'opération de financement participatif, puis l'information du public jusqu'au lancement de la monnaie prévu en octobre 2017. Mais en l'absence de certitude sur les subventions qui pourront être données, le financement (106 € par mois ) n'est pas totalement assuré. Les participants sont pourtant optimistes, les frais n'étant pas très élevés.

Il est décidé au consentement de recruter un jeune volontaire en service civique sur une mission de 10 mois à partir du 15 décembre 2016

#### Approbation de la fiche prestataire :

il y a discussion sur :

-les « encarts publicitaires » → ce paragraphe est supprimé, il faudra discuter plus longuement de ce sujet.

-le fournisseur d'énergie : il est rajouté une question « Seriez-vous ouvert à un fournisseur d'énergie verte ? »

-la question sur les tarifs pratiqués semble à certains être un jugement ; elle peut encourager la réflexion sur la

valeur sociale ; elle ne paraît finalement pas utile et est supprimée.

- une question est rajoutée, dans le volet financier : « Etes-vous adhérent ou donateur à des associations de solidarité ? »

|Ainsi modifiée, la fiche est approuvée au consentement.

La séance est levée à 22h 30.